



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2012 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Hervé GILLE	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Madame Liliane POIVERT	Conseillère Générale de la Gironde
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur Patrick EISENBEIS	SMEGREG
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Clément GUYARD	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Monsieur Mickaël MORA	Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame Maud MICHAUD	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur Denis SABATE	Payeur départemental

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer valablement ce jour.

La séance est ouverte à 9h30 par M. RENARD, Président du Syndicat Mixte. En introduction, il propose d'ajouter à l'ordre du jour un point qui n'a pas fait l'objet d'un rapport. Il s'agit de l'actualité liée à la réalisation d'un forage sur le territoire de la commune de Vensac dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du schéma d'alimentation en eau potable du nord Médoc. Le principe d'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté.

Par ailleurs, pour permettre aux services de la Communauté urbaine de quitter la séance en cours de matinée, l'ordre d'examen des rapports est modifié.

1. Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2012

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Point sur la mise en œuvre des projets de ressources de substitution

La Communauté urbaine ayant décidé de porter la maîtrise d'ouvrage du premier grand projet de substitution, elle a confié à des bureaux d'étude indépendants une mission d'expertise visant à éclairer son choix entre les différents projets proposés.

Les conclusions de cette expertise, synthétisées dans un diaporama, sont présentées en séance par Mme MICHAUD.

Des demandes de précisions d'ordre technique sont demandées en cours d'exposé.

A l'issue de la présentation, M. MORA indique que les conclusions de ces expertises ont également été présentées aux services de l'eau concernés à l'occasion d'une réunion organisée par le SMEGREG le 29 novembre 2012 et à la Commission locale de l'Eau du SAGE Nappes profondes lors de sa réunion du 11 décembre dernier.

M. de GRISSAC donne lecture de l'avis formulé par la CLE à cette occasion.

M. RENARD appelle l'attention du Comité sur le fait que les conclusions de ces expertises n'apportent pas d'éléments inattendus mais au contraire valident les analyses de l'équipe du SMEGREG et confirment la qualité et le sérieux de son travail. L'établissement remplit ainsi parfaitement la mission que lui ont confiée les deux partenaires associés.

Il constate que les éléments disponibles et l'avis de la CLE permettent d'envisager la mise en œuvre rapide d'un premier projet de substitution nécessaire à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Il précise que rien ne semble plus s'opposer à la poursuite des études sur le projet Cénomaniensud Gironde sur lequel les investigations avaient été arrêtées en l'absence d'aide de l'Agence qui conditionnait son soutien à l'émergence d'un maître d'ouvrage.

M. TURON fait état des échanges récents de la CUB avec la Direction de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il se félicite de la collaboration avec le département sur ces sujets, ce qui ne semble pas aller de soi sur l'ensemble du bassin.

M. RENARD indique que cette bonne coopération tient aussi à l'existence du SMEGREG et qu'il lui semble pertinent, comme il l'a dit lors de la réunion de la CLE, que ce soit le SMEGREG qui porte la maîtrise d'ouvrage des études complémentaires en particulier sur le Cénomaniensud Gironde.

M. MORA exprime les remerciements de la Direction de l'eau de la CUB pour la qualité du travail accompli sur ces sujets avec M. LAPUYADE dans le cadre de sa mise à disposition à temps partiel par le SMEGREG.

3. Modification des statuts de l'établissement

M. RENARD demande à M. de GRISSAC de présenter le projet des statuts modifiés dans sa version définitive arrêté à l'issue de nombreux échanges entre les services.

M. de GRISSAC présente le projet en s'appuyant sur un diaporama.

M. RENARD appelle l'attention des délégués sur les points qui restaient en suspens :

- dispositions relatives au quorum et aux majorités qualifiées ;
- composition du Comité consultatif (les services de l'eau n'y ont pas accès).

M. QUERON se fait confirmer la suppression du principe d'une présidence tournante et demande quelles sont les dispositions prises en la matière. M. RENARD précise que l'alternance n'est pas écrite dans les statuts mais reste le principe. Le quorum au deux tiers pour la désignation du Président vise à ne pas remettre en cause le fonctionnement consensuel actuel.

Le projet étant validé, celui-ci sera examiné par les assemblées délibérantes du Département avant la fin de l'année et de la CUB en janvier.

4. Espaces Info Economies d'Eau

M. RENARD donne la parole à M. EISENBEIS pour une présentation illustrée par un diaporama.

M. RENARD rappelle que l'évolution du dispositif avait pour but une meilleure transparence et une garantie de service. Pour ce faire, les partenaires ont préféré un marché de prestations plutôt que le financement de postes au sein des associations.

S'agissant du financement de ce dispositif, M. TURON fait état d'un courrier en cours d'envoi au SMEGREG indiquant l'engagement de la CUB à soutenir le projet, le cas échéant au travers d'une augmentation de la participation de la CUB au budget de l'établissement en lieu et place d'une subvention.

M. QUERON rappelle la nécessité de ne pas se limiter à ce type d'action grand public mais bien de viser les scolaires pour une évolution des comportements à long terme. M. de GRISSAC rappelle l'existence du programme "L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde" qui répond à cette objectif en touchant près de 12 000 élèves par an.

M. RENARD signale qu'à l'issue d'une rencontre avec un panel constitué pour le plan départemental des déchets, le site www.jeconomiseleau.org semblerait moins connu des Girondins que ne le laisse supposer sa fréquentation.

Il rappelle que, du point de vue formel et dans la mesure où les économies peuvent avoir un impact sur leurs recettes, les points d'entrée vers les collectivités doivent être les services de l'eau. Ce sont eux qui doivent être touchés en premier lieu, à charge pour eux d'être la courroie de transmission vers les communes ou groupements de communes de leur territoire.

En matière de bilan des actions menées, il exprime le souhait de voir présentée sous forme cartographique la répartition géographique de ces actions.

A l'issue des débats, le Comité syndical décide la reconduction du dispositif pour l'année 2013 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision et à solliciter la participation financière des partenaires.

5. Projet MAC'Eau - Groupement de commande pour l'achat de kits hydro-économiques

Ce rapport ne donne pas lieu à débat et la proposition est adoptée à l'unanimité.

M. TURON informe le Comité du projet de la CUB de rendre obligatoire la pose de matériels hydro-économiques dans leur parc immobilier, existant ou à construire, pour que les bailleurs sociaux puissent prétendre aux aides de la CUB. S'agissant du groupement d'achat, il prend note que les délais de mise en œuvre du projet MAC Eau sont incompatibles avec les délais de prise de décision de la CUB. Il apparaît toutefois plus que probable que la CUB pourra bénéficier a posteriori des prix accordés à ce groupement.

6. Budget 2012 - Décision modificative n° 2

La proposition de décision modificative est présentée par Mme BEGUE. Il s'agit d'inscrire les subventions notifiées par l'Agence depuis le mois de juin et de procéder à différents ajustements entre articles. Le montant de la décision est de 285 000 € de crédits nouveaux et porterait le budget à environ 1 680 000 €.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

7. Débat d'orientation budgétaire

Les propositions formulées, à savoir le maintien d'une participation des partenaires associés à leur valeur 2012, sont validées par le Comité syndical. Il est noté que cette participation pourrait être augmentée d'un montant égal à la subvention apportée par ces deux partenaires au dispositif "Espaces Info Economies d'Eau" si ces derniers préféraient apporter leur contribution sous cette forme.

8. Forage de reconnaissance de Vensac

A la demande de M. RENARD, M. de GRISSAC présente la problématique et les propositions de Mme le Sous-Préfet de Lesparre pour faire évoluer la situation.

Les premières études préconisent des interconnexions, des ouvrages à usage local et une ressource mutualisée dans les environs de Vendays Montalivet. Des recherches d'eau par forage menées par le SMEGREG en 2007 et 2008 sur ce secteur concluent à une faible disponibilité de ressource, rendant peu réaliste la réalisation d'une grande infrastructure mutualisée.

Le schéma, qui prend en compte cette impossibilité et propose des solutions plus locales mais organisées en synergie, est définitivement adopté par le Comité syndical du SMEGREG en janvier 2009 puis par la CLE en mars 2009. Il fait l'objet de réunions locales d'information pilotées par le sous-préfet de Lesparre.

En application de ce schéma, le syndicat de Production de la Pointe de Grave réalise en 2010 son diagnostic de réseau puis une étude hydrogéologique visant à identifier une nouvelle ressource respectueuse des principes de gestion de la ressource.

En 2011, après avoir essuyé, tout comme les communes membres (Le Verdon a été mis en demeure par l'Etat de trouver des ressources fiables), des difficultés d'approvisionnement, le syndicat sollicite le SMEGREG pour la réalisation d'un nouveau forage. Une convention de coopération est signée avec le syndicat et les deux communes qui le composent.

Le SMEGREG a réalisé l'étude préalable pour cet ouvrage fin 2011-début 2012 et consulté les entreprises de forage pour la réalisation de celui-ci en 2012.

Les travaux de forage devaient débuter dès la fin novembre mais l'opération est aujourd'hui suspendue du fait de l'opposition du maire de Vensac à leur réalisation.

Madame le Sous-préfet de Lesparre a entrepris une « conciliation » entre les représentants des syndicats de la Pointe de Grave et de Saint Vivien de Médoc (dont Vensac est membre).

Le projet porté par la sous-préfecture est l'adhésion du syndicat de Saint Vivien et de la commune de Vendays-Montalivet au syndicat de la Pointe de Grave (il ne s'agit donc que de la production). Les deux syndicats et la commune ont accepté d'étudier cette possibilité.

S'agissant de notre projet de forage et pour tenter de débloquer la situation, Madame le Sous-préfet souhaiterait :

- que nous cherchions une autre parcelle pour les travaux ;
- que nous étudions la possibilité de faire les travaux sur la parcelle sur laquelle se trouvent les forages réalisés par Vensac ;
- qu'une fois l'ouvrage réalisé par le SMEGREG, quel que soit le lieu, nous ne cédions pas l'ouvrage tant que la question de l'adhésion du syndicat de Saint Vivien et de la commune de Vendays au syndicat de la Pointe de Grave ne sera pas tranchée ;
- que nous remplacions la convention qui nous lie avec le syndicat de la Pointe de Grave par une convention tripartite SMEGREG - syndicat de la Pointe de Grave - syndicat de Saint Vivien.

Du point de vue technico-économique, il convient de noter également que l'implantation des travaux sur la parcelle où sont présents les forages réalisés par la commune de Vensac :

- se traduirait par un coût supplémentaire d'au moins 100 000 €HT pour le raccordement au réseau du syndicat de la Pointe de Grave (600 m de canalisation supplémentaires) ;
- imposerait la réhabilitation ou la condamnation dans les règles de l'art des ouvrages existants (opération dont le coût peut être estimé à au moins 100 000 €HT).

M. RENARD indique que le projet d'un regroupement de ces services de l'eau au sein d'un syndicat de production unique est une excellente initiative, cette organisation apparaissant la plus propice à la mise en œuvre des dispositions du schéma d'alimentation en eau du nord Médoc.

Pour ce qui concerne les propositions de Mme le Sous-Préfet, il propose que le Comité :

- émette un avis favorable au principe de signature d'une convention tripartite avec le syndicat de la Pointe de Grave et le syndicat de Saint Vivien, convention, qui se substituerait à celle signée avec le syndicat de la Pointe de Grave ;
- se déclare prêt à réaliser les travaux sur la parcelle sur laquelle se trouvent les forages réalisés par Vensac sous réserve que soit réalisé, au préalable et dans les règles de l'art, soit la mise en conformité des ouvrages existants, soit leur rebouchage, opération qui ne saurait être à la charge du SMEGREG ;

- appelle l'attention des services de l'eau concernés sur les surcoûts à leur charge générés par une telle implantation (rebouchage/réhabilitation des forages existants et plus grande distance pour le raccordement au réseau du syndicat de production de la Pointe de Grave) ;
- l'autorise à signer les conventions et autres pièces relatives à ces décisions.

Le Comité approuve à l'unanimité les propositions formulées qui seront retranscrites dans une délibération.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur RENARD lève la séance à 11h30.

Bordeaux, 28 décembre 2012

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Renard'.

Alain RENARD